

Note à l'attention des étudiants admis dans le double cursus INSA/SCIENCES PO RENNES

- Si vous avez été accepté(e) dans une formation sur Parcoursup, vous devez démissionner pour laisser la place à d'autres candidats.
- Vous devrez faire un dossier d'inscription au titre de chaque école : INSA et Sciences Po, en effet, à la fin de votre formation, vous aurez 2 diplômes : un diplôme d'ingénieur et un master Sciences Po Rennes.
- De même, les droits d'inscription sont à régler pour chaque école, sauf si vous êtes boursier(e) du Crous. Vous ne pouvez être boursier(e) qu'au titre d'une seule école.
- N'oubliez pas de télécharger le dossier d'inscription sur notre site internet et de nous le retourner rapidement par courrier avant le **15 août** : <https://www.insa-rennes.fr/formation/admissions/inscriptions-cycle-ingenieur.html>
- N'oubliez pas non plus de vous renseigner sur les modalités d'inscription à Sciences Po
- Si vous souhaitez être hébergé(e) dans une résidence INSA, vous pouvez télécharger le contrat d'hébergement sur la page internet de notre site et le retourner directement au service Hébergement.
- Les inscriptions auront lieu le mardi 3 septembre pour l'INSA dans la Halle polyvalente. Vous pouvez regarder dans la note de rentrée sur internet à la page mentionnée ci-dessus à quelle heure vous pouvez vous présenter. Ce jour-là, il faudra acquitter les 601 euros de droits d'inscription sauf si vous êtes boursier(e) au titre de l'INSA de Rennes.
- N'oubliez pas de nous joindre l'attestation CVEC (obligatoire pour l'inscription) le montant de 91 euros (sauf pour les boursier(e)) est à régler en ligne sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>; vous n'aurez qu'un seul montant à régler pour les 2 écoles, mais la copie est à fournir à chacune.

Enfin si vous avez des questions d'ordre pédagogique ou sur le parcours que vous avez choisi, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : responsable-fisp@insa-rennes.fr